

Procédures à suivre pour les nouveaux entraîneurs du CPA St-Hubert

- ❖ Tout nouvel entraîneur du CPA St-Hubert doit communiquer avec le représentant des entraîneurs à l'adresse suivante : entraîneurs@cpasthubert.com
- ❖ Tout nouvel entraîneur du CPA St-Hubert doit fournir une preuve de certification comme entraîneur de Patinage Canada valide.
- ❖ Tout nouvel entraîneur du CPA St-Hubert doit fournir une preuve de certification de secourisme valide.
- ❖ Tout nouvel entraîneur du CPA St-Hubert doit consulter la Régie interne du CPA à l'adresse suivante : <http://cpasthubert.com/Regles-de-regie-interne,477>
- ❖ Tout nouvel entraîneur du CPA St-Hubert doit fournir son adresse courriel au représentant des entraîneurs, afin que ce dernier puisse lui communiquer les informations du CPA à l'adresse suivante: entraîneurs@cpasthubert.com